

République et Canton du Jura



Pays	 Suisse
Entrée dans la Confédération	1979
Chef-lieu	Delémont
Langue officielle	Français
Hymne	La Rauracienne
Abréviation	JU
Liens	www.ju.ch www.groupebelier.ch www.maj.ch www.juralibre.org

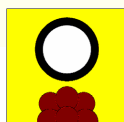
Géographie et démographie

Superficie	Classé 14e (9e N+S)
- totale	839 km2 (1632 N+S)
Population	Classé 20e (18e N+S)
- totale	69 100 hab (120 000 N+S)
- densité	82 hab/km2 (73 N+S)



http://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_du_Jura

Interventions au Forum sur l'Autonomie en Pays basque nord de Emilien QUELOZ, responsable des services externes du Groupe Bélier - Mouvement de la Jeunesse Autonomiste Jurassienne - et de Pascal PRINCE, animateur du MIJ, Mouvement Indépendantiste Jurassien, et député au Parlement de la République et Canton du Jura.



Présentation de la lutte pour l'indépendance jurassienne.

1^{ère} partie :

Je remercie les organisateurs pour l'invitation et de nous permettre ainsi de présenter notre cause.

En **1815**, le Jura qui, sous l'ancien régime, jouissait d'une relative indépendance (999-1792) est annexé à la Suisse par décision du Congrès de Vienne, et attribué au canton germanophone de Berne! Le Jura suisse n'a donc rien à voir avec le département français en Franche-Comté.

Dès lors, les **tensions** entre la communauté francophone jurassienne et germanophone bernoise vont s'aviver. Les districts méridionaux, grâce à l'horlogerie, s'industrialisent et un nombre important de germanophones vient y vivre et y travailler avec l'aide de l'Etat. Berne, par son action colonialiste, va faire d'une pierre deux coups : en réduisant la pauvreté des régions agricoles et en introduisant sur le territoire francophone et minoritaire des citoyens « fidèles ». Le pangermanisme trouvera à Berne des zéloteurs spontanés.

En **1947**, le peuple jurassien se soulève. Le refus du Parlement bernois de nommer un Ministre d'origine jurassienne à un département d'importance, provoque l'indignation générale.

Un mouvement de lutte, appelé **Rassemblement Jurassien** (RJ), naît. L'objectif est d'affranchir le Jura de la tutelle bernoise en créant un canton suisse. En 1962, alors qu'un Front de Libération du Jura (FLJ) ébranle la Suisse, la jeunesse jurassienne militante s'organise elle aussi.

Le **Groupe Bélier** est créé. Fer de lance des mouvements séparatistes, son but est de rassembler la jeunesse jurassienne en vue de la création et aujourd'hui de la réunification du Canton du Jura. Ses objectifs statutaires sont l'affranchissement du Peuple jurassien de la tutelle bernoise, la lutte pour la création d'un Etat confédéral souverain formé des territoires concernés par l'acte de libre disposition du 23 juin 1974 et la sauvegarde de l'esprit qui a présidé à la fondation de la République et Canton du Jura. Auteur de coups médiatiques nationaux ou internationaux (notamment l'occupation des ambassades suisses à Paris et Bruxelles), les actions du Groupe Bélier se sont toujours déroulées sans violence. Nous sommes un peu les équivalents des Demos ici au Pays Basque.

Le **23 juin 1974**, par un processus de plébiscite, une majorité du Peuple jurassien des sept districts (de l'Ancien Évêché de Bâle) dit « OUI » à la création d'un canton. Toutefois, comme quatre districts ont majoritairement voté en faveur de l'unité bernoise, un sous plébiscite est organisé l'année suivante. Le scrutin, dont on apprendra par la suite qu'il fut manipulé financièrement par les autorités bernoises, déchire notre Pays.

Districts	Electeurs	Votants	Oui	Non	Blanc/Nu
Courtelay	15'187	13'671	22,8%	<u>75%</u>	2,2%
Delémont	15'725	14'546	<u>76,1%</u>	20,2%	3,7%
Franches-Montagnes	5'046	4'717	<u>75,8%</u>	22,4%	1,8%
Laufon	7'666	5'608	25,5%	<u>73,4%</u>	1,1%
Moutier	18'366	16'802	42,1%	<u>55,5%</u>	2,4%
La Neuveville	3'178	2'749	33,8%	<u>64,6%</u>	1,6%
Porrentruy	15'615	14'607	<u>65,7%</u>	31,2%	3,1%
Total	80'783	72'700	50,6%	46,8%	2,6%

En 1990 est créé le **Mouvement Indépendantiste Jurassien** (MIJ) qui revendique l'indépendance totale du Jura et qui milite en faveur de l'adhésion à l'Europe, notamment suite au refus de la Suisse en 1992 notamment.

A l'heure actuelle, les Cantons du Jura et de Berne sont réunis, sous l'égide de la Confédération au sein de l'Assemblée Interjurassienne. Grâce à la loi «Un seul Jura », voté par le Parlement jurassien en 2004, cette même assemblée doit fournir pour août 2008, une étude sur une entité jurassienne à six districts. S'en suivra une offre de partage de souveraineté de la part de la République et Canton du Jura à l'égard des trois districts restés sous administration bernoise.

Je donne maintenant la parole à Pascal Prince, animateur du MIJ et député au Parlement de la République et Canton du Jura.

2^{ème} partie :

Merci Émilien et je remercie aussi Autonomia Eraiki de me donner la possibilité de faire connaître mon pays le Jura.

La réussite de la lutte jurassienne peut être un exemple à suivre pour acquérir une forme importante d'autonomie avec un minimum de violence. Mais il n'est évidemment pas certain que les situations puissent être comparées notamment car l'aventure Jurassienne s'est déroulée dans un cadre démocratique fort et dans un état accordant une très grande autonomie aux Peuples et aux états historiques qui le composent.

Ainsi, l'attitude du dominant, Berne, était très autonome et la Suisse ne s'est intéressée à la Question Jurassienne que lorsque les tensions étaient devenues ingérables sans un arbitre extérieur. Son intervention n'a pas pour autant permis de régler définitivement l'accession à l'autonomie étatique du Peuple Jurassien et les erreurs se payent encore aujourd'hui.

Mais même dans un cadre très ouvert et de haut degré d'intégration démocratique, l'autonomie ne fût acquise que par une lutte acharnée et de longue haleine. Une expérience qui permet aisément d'imaginer les difficultés extrêmes que peuvent rencontrer de trop nombreux Peuples en quête de liberté. Pour le Jura il s'agissait de sauvegarder l'essence même de sa culture francophone et son identité propre, l'accession à l'autonomie a éliminé ce genre de préoccupation pour la partie devenue canton. Cette liberté retrouvée d'une partie du Peuple Jurassien a aussi fortement influencé l'évolution de la partie restée sous juridiction bernoise et imposé des spécificités locales. De très nombreux statuts ont été imaginés et attribués à la partie restée bernoise avaient tous un but précis, réduire au maximum les velléités séparatistes.

Ainsi, l'autonomie peut à la fois être une alliée, mais aussi une ennemie pour les Peuples qui la revendiquent.

L'autonomie étatique dans un état de type fédéral permet dans la plupart des cas de maintenir l'essentiel de la culture populaire. De nombreux états ont une forme d'autonomie locale qui satisfait les besoins vitaux des Peuples concernés et diminue, voire élimine les désirs d'émancipation. On peut ainsi prendre en exemple l'Allemagne et l'Autriche. Mais ces cas ont aussi leur spécificité, à savoir l'absence d'une véritable situation conflictuelle de type culturel ou linguistique grâce à l'homogénéité ethnique.

Mais même dans ces cadres là, les animosités peuvent exister de manière assez sournoise, à savoir la situation matérielle, l'exemple flagrant étant les ressentiments entre les Allemands de l'Est et de l'Ouest. Et là, de fortes contestations contre la solidarité interne au Peuple

allemand font naître des revendications identitaires, par exemple en Bavière, riche et prospère Land qui n'accepte plus d'être la source de revenu pour la reconstruction de l'Est.

Dans le cadre de l'Autriche, la stabilité étatique, comme en Suisse d'ailleurs, a vu l'émergence de partis d'extrême droite forts qui stigmatise les immigrants ou les étrangers qui viennent travailler dans ces pays.

N'oublions pas que la Suisse est un conglomérat de petits états indépendants qui s'étaient unis volontairement pour combattre leurs ennemis communs extérieurs mais restaient libres chez eux pour le reste.

L'accession à l'autonomie par le Jura nous donne quelques éléments d'analyses intéressants pour cibler, tant les avantages que les problèmes liés à cette politique fédéraliste.

Les avantages sont avant tout d'ordre culturels, le caractère francophone du Jura est aujourd'hui totalement acquis et n'est plus remis en cause. Il en était tout autrement lorsque le Jura était un Peuple très minoritaire au sein du Canton de Berne. Personne aujourd'hui ne remet en cause l'existence et l'état Jurassien est naturellement intégré à tous les niveaux politiques, fédéraux ou régionaux. Il parle pour ses propres intérêts et défend ses droits de la même manière que n'importe quel autre état confédéré. Ceci malgré le passé « sulfureux » et les classiques attitudes négatives face au séparatisme qui a pourtant permis la création de l'état Jurassien.

Pour le Jura Sud, celui resté sous juridiction bernoise, la situation au quotidien s'est améliorée, notamment par la mise en place d'institutions interjurassiennes par l'Assemblée Interjurassienne, et on le doit assurément à la création de la République Jurassienne. Mais d'un autre côté, la situation au niveau politique cantonale s'est notablement détériorée, le poids des 7 % de Jurassiens étant désormais plus du domaine de l'anecdote que d'une composante majeure ou même simplement un paramètre à considérer. Les autres parties du Canton de Berne arrivent même à remettre en cause les petits privilèges que la région a reçus en arguant que si le Jura Sud a voulu rester bernois, qu'il l'assume alors totalement. Donc pour ce qui concerne le Sud, il n'y a pas de véritable salut pour le pouvoir politique local sans une réunification avec le Jura Nord.

L'accession à l'autonomie cantonale, si elle a permis et garanti désormais que les intérêts Jurassiens sont bien pris en compte, elle a aussi permis aux partis « mous » de quitter le navire du militantisme séparatiste pour retourner à l'affairisme politique classique. Ainsi, trente ans après l'accession au rang de Canton suisse, la lutte politique Jurassienne s'est endormie. Alors que dans les années 70, la participation aux différents enjeux démocratiques atteignaient des taux de participation quasi communistes, où l'exception était le village qui avait moins de 90% de participation, aujourd'hui on dépasse rarement les 40% de votants....

L'heure sera peut-être venue de se poser de nouvelles questions, notamment liées à l'appartenance à la Confédération helvétique qui mue rapidement. Malheureusement vers une centralisation accrue et une germanisation étatique grandissante. Les minorités latines sont de moins en moins représentées aux postes à hautes responsabilités, l'influence latine dans la politique fédérale est pratiquement inexistante où il est devenu incontournable d'utiliser l'allemand pour se faire entendre aux chambres fédérales. Ainsi, l'avenir sera peut-être bien dans une séparation étatique entre le Jura, voire les autres cantons francophones et latins, et la

Suisse germanophone. On n'en est encore pas là, mais une situation à la belge pourrait bien se présenter à l'avenir.

Pour ce qui est des institutions Jurassiennes à proprement parler, le gouvernement est formé de 5 membres et le parlement de 60 députés. Il y a aussi 21 députés suppléants qui ont pratiquement les mêmes droits que les députés mais ne peuvent siéger en séance plénière qu'en cas d'absence de député titulaire du même parti. Les lois sont d'abord débattues au sein des 9 commissions permanentes où chaque parti y est représenté de manière proportionnelle à sa force politique. Les séances plénières sont ainsi rarement le théâtre de renversement de majorités.

Le budget jurassien avoisine les 600 millions d'euros par année pour une population de 69'000 habitants. Le statut « particulier » du Jura Sud lui permet de disposer à sa guise d'un budget de 2 millions et demi pour ses affaires culturelles spécifiques, la différence est donc flagrante.

Les cantons ont ainsi une politique financière indépendante, ils sont ainsi souverains en ce qui concerne les domaines du social, de l'éducation, des transports locaux et des infrastructures, la justice, la santé et dans une moindre mesure la politique extérieure. Leurs limites sont d'ordre financier et bien sûr les lois fédérales. De nombreuses critiques sont formulées pour fustiger les 26 systèmes judiciaires, sociaux ou scolaires et les problèmes deviennent très complexes au niveau bureaucratique.

Les collaborations intercantionales interfèrent de plus en plus dans la gestion des problèmes, surtout pour des raisons pratiques et financières. Dès le premier janvier 2008, une nouvelle répartition des pouvoirs, et surtout des charges va entrer en vigueur. De nombreux domaines ont été laissés aux cantons avec en corollaire une augmentation du pouvoir des cantons.

Le Jura a une grande chance de bénéficier de l'autonomie étatique et pour rien au monde, je l'échangerai contre un statut départemental français !

Merci.

Définition de peuple :

- Quand il désigne une population entière, c'est la somme des individus qui forment à un moment donné une communauté historique partageant majoritairement un sentiment d'appartenance durable. Ce sentiment d'appartenance peut venir de l'une au moins de ces caractéristiques : un passé commun (réel ou supposé), un territoire commun, une langue commune, une religion commune. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Peuple>
- <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-4292.html>